



45 rue Georges Clémenceau - 85400 LUCON

ADN85

Compagnie d'assurance : SMA BTP
N° de police : 7302000/001 60862860 valide jusqu'au
31/12/2024

Tél. : 0549050842
Email : contact@adn79.fr

Siret : 53480098200025
Code NAF : 7120 B
N° TVA : FR66534800982
N° RCS : Niort 534800982

Document de Synthèse



Le présent document de synthèse n'a qu'une valeur informative et ne saurait être utilisé en lieu et place des rapports de diagnostics réglementaires prévus dans le cadre de l'article L271-4 et suivants du Code de la construction et de l'habitation

Désignation

Désignation du Bien :

N° : 3554-JE-SCI CLISSON IMMO

Type de bâtiment : Maison

Désignation de l'opérateur de diagnostic :

Diagnostiqueur : ADN85 - Mr EPIARD Jean-Baptiste

Date : 12/07/2024

Adresse : 2 rue Ferdinand Mandin
85320 MAREUIL SUR LAY DISSAIS

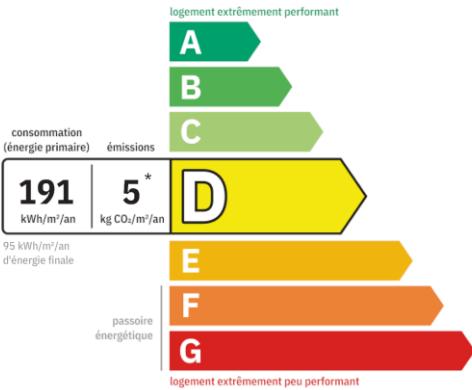
Désignation du Propriétaire :

Nom : SCI CLISSON IMMO représentée par Mme
CLISSON Nathalie

Adresse : 20 rue du Marais
85400 SAINTE GEMME LA PLAINE

Signature :

Liste des Diagnostics

Types de diagnostics	Oui	Non	Durée de validité	Conclusion														
Etat du bâtiment relatif à la présence de termites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	6 mois	Nous n'avons pas constaté la présence d'indices de traces de termites le jour de l'expertise.														
Constat de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Illimité	Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport - il n'a pas été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante														
Constat des risques d'exposition au plomb	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1 an	Il a été repéré la présence de revêtements contenant du plomb sur certaines unités de diagnostic.														
Diagnostic de performance énergétique DPE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	10 ans	 <div style="border: 1px solid #ccc; padding: 5px; margin-top: 10px;"> <p>* Dont émissions de gaz à effet de serre</p> <p>peu d'émissions de CO₂</p> <table border="1"> <tr><td>A</td><td>5 kg CO₂/m²/an</td></tr> <tr><td>B</td><td></td></tr> <tr><td>C</td><td></td></tr> <tr><td>D</td><td></td></tr> <tr><td>E</td><td></td></tr> <tr><td>F</td><td></td></tr> <tr><td>G</td><td>émissions de CO₂ très importantes</td></tr> </table> </div>	A	5 kg CO ₂ /m ² /an	B		C		D		E		F		G	émissions de CO ₂ très importantes
A	5 kg CO ₂ /m ² /an																	
B																		
C																		
D																		
E																		
F																		
G	émissions de CO ₂ très importantes																	
Etat de l'installation intérieure de gaz	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-	Absence d'installation fixe de gaz au jour de la visite														
Etat de l'installation intérieure d'électricité	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	3 ans	L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies.														
Attestation de surface	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-	Non soumis à la réglementation														
Etat des Risques et Pollutions	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	6 mois	Inclus dans le périmètre d'un risque naturel : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Inclus dans le périmètre d'un risque technologique : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non Situé dans une zone de sismicité : <input checked="" type="checkbox"/> zone 3 (modérée) Situé dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3 : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non Plan d'Exposition au bruit : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non (si oui zone)														

Réerves :

En complétant le présent rapport, le signataire ne se porte pas garant de la pertinence des conclusions qu'il recense. Il s'interdit d'ailleurs de procéder, à ce titre, à des investigations particulières.

Ce rapport de synthèse ne peut en conséquence en aucun cas se substituer aux rapports de diagnostic technique imposé par la législation ; lesquels, pour ce qui est des conclusions reportées ci-dessus, sont annexés au dossier.

Il appartiendra donc à l'utilisateur du présent rapport de prendre connaissance et de s'assurer du bien-fondé du contenu détaillé de ces différents documents

DATE : Le 12/07/2024